

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_102
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 28 mai 2024

7 - Validation points CFVU du 11 avril et du 16 mai 2024

Point n° 7.4 « Calendrier des inscriptions administratives »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 9 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération CFVU_2023-2024_081 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le calendrier des inscriptions administratives.



Besançon, le 30 mai 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Annexe :

Annexe n°7.4.1 Délibération CFVU_2023-2024_081_calendriers des inscriptions administratives 2024-2025

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

**DELIBERATION N°2023-24_081
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 16 mai 2024

4. Calendriers des inscriptions administratives pour l'année universitaire 2024-2025


La délibération étant présentée pour AVIS.


Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 14 Membres représentés : 12 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les calendriers des inscriptions administratives pour l'année universitaire 2024-2025.

Besançon, le 17 mai 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

-Calendriers des inscriptions administratives 2024-2025.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

<i>L'inscription administrative d'un usager est validée après :</i>	1- <i>contrôle de l'acquittement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)¹,</i> 2- <i>collecte de la totalité des pièces justificatives relatives à sa situation,</i> 3- <i>vérification des données personnelles de son inscription au regard de ses pièces justificatives,</i> 4- <i>collecte des droits d'inscription.</i>
PERIODES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2023-2024 fixées par le président en application de l' article D.612-6 du code de l'éducation	
	DATES LIMITES
INSCRIPTION DE TOUS LES USAGERS ADMIS A TOUTES LES FORMATIONS	Vendredi 7 juin 2024
PERIODES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2024-2025 fixées par le président en application de l' article D.612-6 du code de l'éducation	
INSCRIPTION DE TOUS LES USAGERS ADMIS A TOUTES LES FORMATIONS	Vendredi 13 septembre 2024²
Exceptions au 1er semestre	
- inscription en 1 ^{re} année d'une formation de 1 ^{er} cycle des admis par procédure complémentaire dans Parcoursup³	Vendredi 20 septembre 2024
- double inscription des étudiants principalement inscrits dans un établissement ayant conventionné avec l'UFC : <ul style="list-style-type: none"> ➤ en préparations paramédicales (infirmier, infirmier anesthésiste et masseur-kinésithérapeute) ➤ en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ➤ en formation co-accréditées (étudiants hébergés) 	Vendredi 18 octobre 2024 Vendredi 25 octobre 2024 Vendredi 25 octobre 2024
- inscription en enseignement à distance à SUP-FC	Lundi 28 octobre 2024
- inscription en 3 ^e cycle de santé	Vendredi 13 décembre 2024
Exceptions au 2nd semestre	
- inscription des étudiants de 1 ^{re} année de Licence en réorientation au 2 nd semestre (cf. article 13 de l' arrêté du 19 avril 2019) et des étudiants admis dans le cadre d'une passerelle dans un semestre pair en BUT	Lundi 13 janvier 2025
- inscription des étudiants ayant commencé leur année de formation dans un autre établissement et dont le transfert dans la même formation est accepté par l'UFC (cf. article 15 de l' arrêté du 19 avril 2019)	
- demande d'admission aux unités d'enseignement libres	Vendredi 17 janvier 2025
Exceptions tout au long de l'année	
- renoncement à une inscription administrative dans l'année en cours avec remboursement (cf. article 18 de l' arrêté du 19 avril 2019) et délibération du Conseil d'administration du 8 octobre 2019 fixant les critères de remboursement des usagers renonçant à leur inscription	Lundi 30 septembre 2024
- inscription à un diplôme d'établissement (DU, DIU...), à une préparations aux examens ou concours ⁴	Vendredi 13 juin 2025
- inscription à un diplôme postulé par voie de validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures (VAE et VES)	Vendredi 13 juin 2025

¹ La date limite d'acquittement de la CVEC étant fixée au 31 mai de chaque année : l'inscription des usagers assujettis à la CVEC (formation initiale) doit avoir lieu **avant le 31 mai**.

² Dont les admis à partir du 27 août 2024 via la procédure *Mon Master* (conformément à l'article 8 de l'[arrêté du 27 février 2024](#), la date limite d'inscription administrative se fait dans les délais fixés par le chef d'établissement.

³ En application de l'[article D. 612-1-2 du code de l'éducation](#) et de l'[arrêté du 22 février 2024](#) fixant le calendrier nationale de préinscription Parcoursup.

⁴ Exception : l'inscription à la préparation à l'examen du CRFPA doit se faire avant le 31 décembre de l'année n-1, conformément à l'article 2 de l'[arrêté du 17 octobre 2016](#) (UFR SJEFG).